

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 03 FEVRIER 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal approuve le projet d'installation de 12 caméras au centre de la commune, dont 5 avec lecture de plaques minéralogiques, pour un montant estimatif de 40 000 € HT. L'aide financière de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) est demandée.

Le projet de renouvellement de conduites d'eau potable, avec maillage, rue de la Grande Côte, rue de la Petite Côte et rue Marie Dauguet est approuvé. Le montant estimatif de ce projet est de 184 732 € HT. Les aides financières de l'Agence de l'Eau, du Département et de l'Etat au titre de la DETR sont sollicitées.

Le Département ayant prévu la réfection de la chaussée rue de la Vaivre (RD149) cette année, monsieur le maire présente un projet d'élargissement de cette voie au niveau des virages de l'ancien passage à niveau, côté gauche en montant. Ce projet devient nécessaire en raison du gabarit des véhicules actuels (bus plus long, engins agricoles et routier plus imposants). Il est souvent impossible de se croiser normalement dans ces virages sans chevaucher les trottoirs. Le coût des travaux est estimé à 15 000 € HT. L'aide financière du Département est sollicitée.

Pour faire suite à la démolition de bâtiments HLM à la Poirouse et à la délimitation par un géomètre, le conseil réitère son acceptation de 2018 pour l'acquisition des terrains d'emprises à l'euro symbolique. Les parcelles section AB n° 410, 412, 11 et 12, d'une superficie totale de 89 a 16 ca, seront acquises par la commune.

La parcelle 410 sera intégrée dans le domaine public et classée dans la voirie communale.

L'état d'assiette des coupes de l'année 2023 a été présenté et approuvé par le conseil municipal. Sont concernées les parcelles : Emprises cloisonnements : 10af, 11af, 12af, 33af, 40af, 48j, 49r, 50j ; Améliorations : 17j, 47j, 57j, 2af, 3af, 4af, 15ar, 18af, 31af ; Régénérations : 54r, 62r

A également été approuvée la proposition de la commission bois concernant les parcelles prévue pour l'affouage 2023/2024. Messieurs COLLOT Hervé, GUSTIN Jean-Pierre et OGIER Philippe sont désignés comme garants.

La proposition des travaux forestiers à réaliser en 2023 a été partiellement acceptée pour un montant de 19 761.75 € HT. Des travaux sylvicoles d'un montant de 7587.15 €, et de priorité 2, sont reportés à l'année prochaine.

Concernant la bibliothèque, la convention générale de partenariat et la convention de mise à disposition de ressources numériques et multimédia ont été renouvelées avec la médiathèque départementale pour la période 2023/2025.

Le maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023, dans les limites de 25% des budgets précédents.